

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2024-02 du 12 janvier 2021 du président de l'université de Nîmes ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Axelle CADIÈRE est nommée Vice-présidente de Nîmes université, en charge de la recherche.

Article 2

Dans le cadre de sa fonction de vice-présidente, Mme Axelle CADIÈRE est notamment chargée des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Etablissement Public Expérimental :

- Présider le conseil de la recherche ;
- Mettre en œuvre la politique de recherche de l'établissement en relation avec l'institut interdisciplinaire de recherche, les Unités Propres de Recherche et les laboratoires internes et la mettre en liaison avec les formations et les partenariats de l'université ;
- Favoriser le partenariat avec les universités, écoles, organismes de recherche et entreprises locales et la collaboration avec les pôles de compétitivité ;
- Gérer les relations avec la SATT et la valorisation de la recherche en lien avec la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales ;
- Favoriser les synergies entre la recherche, l'Ecole Doctorale et le Collège Doctoral ;
- Piloter la procédure d'évaluation de la recherche ;
- Représenter l'établissement dans les instances et réseaux locaux ou nationaux traitant de la recherche.

Article 3

Mme Cadière restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge de la recherche.

Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-02 susvisé.

Article 5

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025